



Payer une facure du locataire

Par **jumare**, le 12/09/2012 à 13:54

Bonjour,

Je viens de recevoir un courrier de "GDF" me disant que je suis propriétaire de tel appartement et que la dernière facture GDF n'a pas été réglée par "mon" locataire (qui est en préavis de départ de sa part (départ prévu fin octobre), et qu'en tant que propriétaire, je suis directement responsable et ils me disent que je dois payer à sa place, sous quinzaine, sinon, ils "lancent" les poursuites à mon égard.

Cette personne n'est pas joignable (elle devrait se trouver dans sa famille au Canada) et revenir "prochainement".

Que dois-je faire?

L'agence immobilière qui s'occupe de la gestion/location dit ne jamais avoir vu çà de la part de "GDF".

Que feriez vous? (Même si la facture n'est pas exorbitante (150€)....

Merci pour votre aide et conseils.

Par **Lag0**, le 12/09/2012 à 14:02

Bonjour,

Vous pourrez prendre cette facture sur le dépôt de garantie du locataire puisqu'il part...

Par **jumare**, le 12/09/2012 à 14:24

Bonjour, Lag0 et merci pour votre réponse mais (car évidemment, il y a un "mais") c'est que

ce locataire ne donne plus signe de vie (téléphone fixe, mobile, mail, LETTRE RECOMMANDEE/AR (qu'il n'est pas allé chercher), mais je sais pertinemment qu'il a un "ami" ou autre dans le secteur puisque sa boîte à lettre se vide....
Et évidemment, je ne peux accéder au logement pour le faire visiter à d'éventuels futurs locataires....
Merci.